

Date de convocation : 22/03/2024	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
-----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le neuf avril deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Hélène DREVET), Dimitri CLOT, (pouvoir à Florian CHAUDIER), Emeline MOUNIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), (3).

Absent : Fabienne MANOHA (1).

Monsieur Thierry SABOT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Création de poste d'un emploi permanent – adjoint technique territorial.

DCM 20240409-11

Monsieur Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur Le Maire indique qu'un poste d'adjoint technique territorial est devenu vacant du fait de la mutation de l'agent vers une autre collectivité. Pour autant, la délibération créant ce poste n'a pas été retrouvée. Il convient donc de régulariser. Il ajoute que cet emploi correspond au grade d'adjoint technique territorial, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de créer un emploi relevant du grade d'adjoint technique territorial à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er mai 2024 ;

AR Prefecture

043-214300873-20240409-DCM20240409_11-DE
Reçu le 15/04/2024

- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012 article 6411.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



Le Secrétaire de séance,
Thierry SABOT

AR Prefecture

043-214300873-20240409-DCM20240409_11-DE
Reçu le 15/04/2024